Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20231127-71_2023_125-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **13**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 représentés**

Date de la convocation du conseil municipal : **5 décembre 2023**
Date d'affichage : 5 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 h 30

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence du maire, François DEYSSON.

Présents : Louis de ROYS ; François DEYSSON ; Franck ÉTANCELIN ; Fabien HERREMAN ; Jacques ILLIEN ; Claude LAZARO ; Nadia LEFAY ; Patrick REBEYROL ; Antonio TAPADAS ; ; Mélanie LAMOTTE,

Pouvoirs excusés : **Jean-Paul LENFANT** donnant pouvoir à Claude LAZARO ; **Emmanuel CENDRIER** donnant pouvoir à Antonio TAPADAS ; **Carlos VALERO** donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents : /

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 7.1/2023-125

Objet : **DM4**

Jacques ILLIEN explique :

Nous avons été destinataires d'un courriel nous demandant de bien vouloir imputer la dépense des frais d'honoraires d'architecte concernant le dossier de rénovation du bâtiment Prés de la Forge au compte c/203.

Jacques ILLIEN précise :

Il convient donc de constater cette dépense de frais d'honoraires d'un montant de 25 000 € par l'émission d'un mandat au c/203 en y inscrivant les crédits nécessaires.

Jacques ILLIEN demande :

Il convient de prévoir des crédits budgétaires au c/203 pour un montant de 25 000 €.

Chapitre de fonctionnement	Article	Budget primitif 2023	BP VOTE	DM4	Total budget
Dépenses					
21	2131	Constructions bâtiments publics	328 331,04 €	-25 000,00 €	303 331,04 €
20	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €

Demande adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 18 décembre 2023,

Acte rendu exécutoire après publication, le 19 décembre 2023 le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (SEINE ET MARNE)